

<http://www.snetap-fsu.fr/Zoom-sur-les-instances-de-pilotage.html>



Zoom sur les instances de pilotage de la formation professionnelle

- Les Dossiers - Carte scolaire -

Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle a modifié les compétences des [régions](#) au niveau de la carte scolaire et de l'orientation professionnelle.

De nouvelles instances ont été créées :

- **le CNEFOP : Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle**

remplace le CNFPTLV (Conseil National de la Formation Professionnelle Tout Au Long de la Vie)
et le CNE (Conseil National à l'Emploi)

Cette instance a vocation à traiter les questions de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

- **Le CREFOP est la déclinaison régionale du CNEFOP**

et il remplace le CCREFP (Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Ces instances sont pilotées selon une gouvernance quadripartite :

- État
- Région
- Représentants salariés
- et représentants employeurs

et s'appuient sur des commissions spécifiques.

La [FSU](#) et ses syndicats sont représentés au titre des « organisations syndicales intéressées » tant au plan national qu'au niveau des [régions](#).